



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 13/06/2025

Date d'affichage : 13/06/2025

***DELIBERATION N° 044/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Carole CARTON donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Christine BACHES
- Robert TARDA donne pouvoir à François RALLO
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Christian DISLAIR
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Yannick CALLAREC
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Christine BACHES

OBJET : Approbation de la convention de mécénat entre la Fondation Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) et la ville pour la chaire « Ambition pour les territoires 2025-2028 ».

M. Cosme Dilmé, Premier-Adjoint au Maire chargé des finances, fait part à l'assemblée des missions de la Fondation UPVD qui a pour but de financer des projets d'intérêt général mettant en relation l'Université de Perpignan Via Domitia et le monde socio-économique pour mener des projets innovants et d'excellence comme les chaires utiles pour l'avenir.

Il précise que c'est dans cette optique que la Fondation a créé la chaire multi-partenariale, dénommée, « Ambition pour les territoires », un programme d'actions en lien avec l'AMF 66, les élus locaux et les décideurs publics du département.

Cette chaire fait suite à la convention de partenariat qui a été signée entre l'UPVD et l'AMF 66 en mars 2024 lors du Salon des Maires.

M. Cosme Dilmé ajoute que, conformément à l'article L.719-12 du Code de l'éducation et selon ses statuts, la Fondation lève des fonds pour le maintien et le développement de l'UPVD et pour impulser des projets innovants.

M. Cosme Dilmé souligne que, grâce à ce partenariat et à celui d'autres collectivités du département, la Fondation UPVD pourra mettre en place des missions et développer de nouvelles actions ayant un impact territorial comme, par exemple :

- mise en place d'un afterwork sur les métiers de l'action publique ;
- participation d'un certain nombre d'étudiants au Congrès des Maires à Paris ;
- mise à disposition d'un stand lors du salon des maires et organisation d'un jobdating ;
- appui pour les stages et alternances des étudiants de l'UPVD ;
- participation des étudiants de l'UPVD à la journée d'attractivité des grands projets des collectivités ;
- organisation d'une journée métiers « agents des collectivités territoriales ».

M. Cosme Dilmé précise que, pour soutenir la chaire « Ambition pour les territoires », la ville pourrait verser 1 000 €/an, soit 4 000 € sur la période 2025-2028 et il relate les engagements de la commune, à savoir, participer au comité de pilotage de la chaire, proposer des stages et/ou alternance pour soutenir l'insertion professionnelle des étudiants, participer à différents événements proposés par la chaire.

En outre, M. Cosme Dilmé liste les engagements de la Fondation tels que figurant à l'article 4.2 de la convention de mécénat et il ajoute que la convention est établie pour une période de quatre ans, renouvelable une fois pour une période identique sauf résiliation dans les formes par l'une des parties.

Par suite, il propose que la ville, qui partage les valeurs d'intérêt général, de proximité et de citoyenneté, s'engage pour quatre ans en contribuant à la chaire « Ambition pour les territoires » pour la période 2025-2028, moyennant une participation de 1 000 €/an.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la convention de mécénat entre la ville et la fondation UPVD pour la chaire « Ambitions pour les territoires 2025-2028 », telle que jointe à la présente délibération ;

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention susdite, ainsi que toute pièce utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François RALLO



Publication le : 20 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20250619-del-044-2025-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025